



CREAI

GRAND EST



Liberté
Égalité
Fraternité



Agence Régionale de Santé
Grand Est

Exploitation des rapports d'activité harmonisés

des **CMPP** de la région Grand Est

Données 2022



*Étude produite à la demande de l'ARS Grand Est
par le CREA Grand Est*

*et réalisée par Rayane Kihal chargé d'études stagiaire,
avec la contribution de Marjorie Hoenen, chargée d'études,
sous la direction de Thibault Marmont*

Rapport final - Septembre 2024

Sommaire

Partie A : Présentation générale des CMPP du Grand Est.....	5
1. Localisation des CMPP dans la région Grand Est	5
2. Plages d'ouverture	6
❖ Jours d'ouverture.....	6
❖ Heures d'ouverture.....	6
Partie B – Activité de l'année 2022	7
❖ File active	7
❖ Mobilité.....	8
❖ Modalité d'accompagnement (plusieurs réponses possibles par enfant).....	9
2. Interventions des professionnels.....	10
❖ Séances et actes réalisés hors du CMPP	11
❖ Interventions réalisées par type d'intervenant	12
Partie C – Enfants présents au 31 décembre 2022	13
1. Dernière modalité d'accompagnement	13
❖ Dernière modalité d'accompagnement des enfants présents	13
❖ Fréquence des interventions pour les enfants en cours de traitement	14
2. Caractéristiques des enfants présents	14
❖ Âges des enfants présents au 31 décembre 2022	15
❖ Diagnostic principal selon les catégories CIM10.....	16
❖ Enfants avec un dossier MDPH ou une mesure de protection.....	18
Partie D – Enfants reçus pour la première fois en 2022 et délai d'attente.....	20
1. Origine des enfants entrés au CMPP en 2022.....	20
2. Délai d'attente.....	21
❖ Délai d'attente avant accueil en CMPP.....	21
❖ Délai d'attente entre le 1 ^{er} RDV et le bilan ou les soins.....	23
Partie E – Caractéristiques des enfants de la file active entrés dans l'année	25
1. Enfants entrés dans l'année par âge au premier acte	25
2. Mode de scolarisation	25
3. Transport des enfants entrés dans l'année.....	26
❖ Temps de trajet domicile-CMPP	26
❖ Domiciliation hors département ou région	26
❖ Mode de transport des enfants entrés dans l'année	27
Partie F – Caractéristiques et parcours pour la totalité des enfants sortis de la file active.....	27
1. Âge des enfants sortis en 2022	27
2. Parcours des enfants sortis en 2022	27

❖	Durée d'accompagnement des enfants sortis en 2022	27
❖	Motif de sortis du CMPP	28
❖	Parcours envisagé après la sortie (plusieurs réponses possibles)	28
❖	Enfants en attente de sortie du CMPP (parmi les enfants présents).....	29
	Partie G – Ressources humaines	30
❖	Nombre d'ETP du compte administratif par métier.....	30
❖	Taux d'ETP non pourvus (région Grand Est)	32

Avertissement sur la qualité des réponses aux différentes questions

Tous les CMPP ayant renseigné un rapport n'ont pas systématiquement donné réponse à l'ensemble des questions posées. Par conséquent, tous les tableaux présentant des résultats concernant la file active ou les effectifs au 31 décembre n'indiquent pas les mêmes totaux, du fait d'une information demandée non connue ou non collectable.

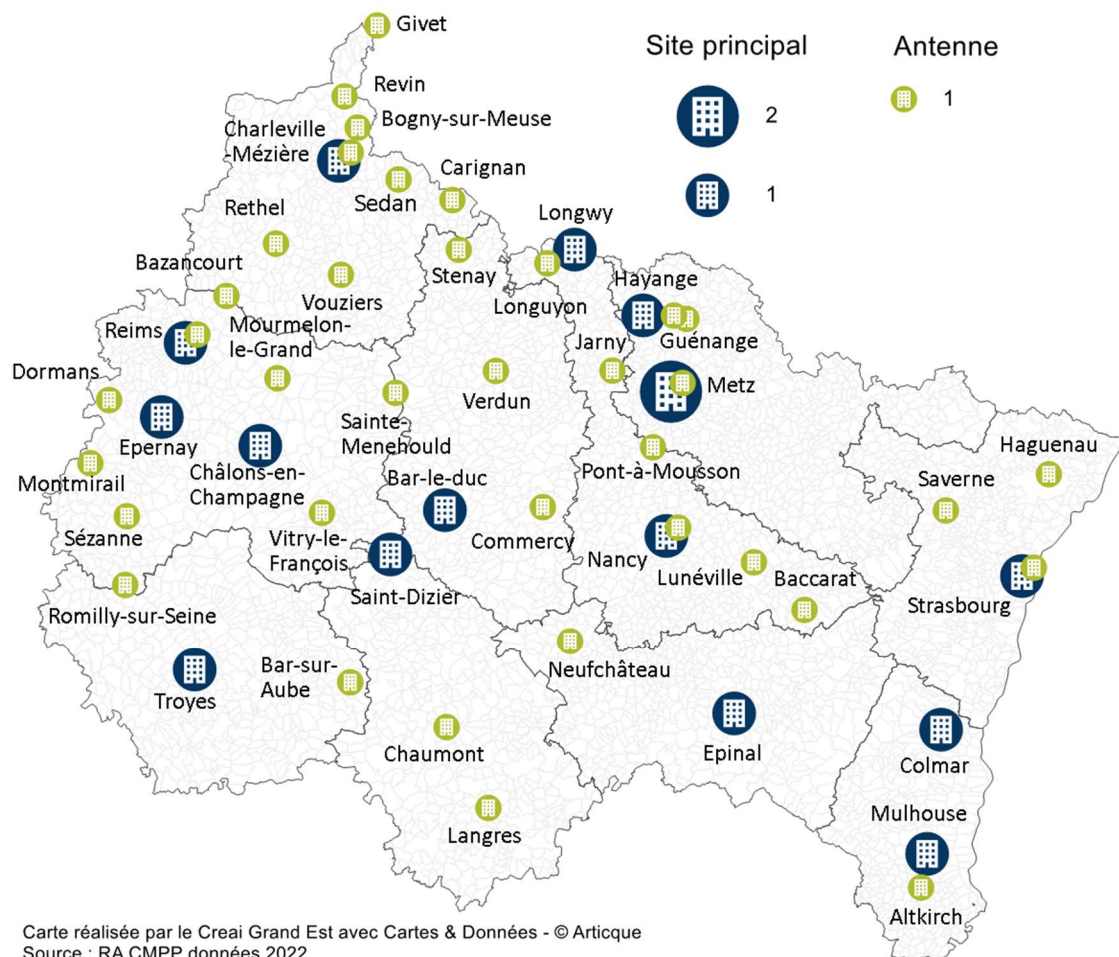
Pour autant, dans cette restitution, le parti est pris de laisser apparaître tel quel l'ensemble des résultats produits par les établissements, sans redressement. En effet, les tendances qu'ils dégagent peuvent apporter des éléments de connaissance tout aussi intéressants et pertinents que les volumes et/effectifs auxquelles elles se rapportent.

Partie A : Présentation générale des CMPP du Grand Est

La région Grand Est compte au 31 décembre 2022 un total de 16 CMPP (sites principaux). Les 16 structures ont renseigné un rapport d'activité harmonisé (RAH). **Cependant, le CMPP meusien n'a que renseigné les données de son site principal.**

1. Localisation des CMPP dans la région Grand Est

Les 16 centres se répartissent sur l'ensemble des 10 départements qui composent la région.



Les résultats présentés ci-dessous portent sur les données renseignées par les CMPP sur l'activité de l'année 2022.

Département	Site principal	Autre sites	Nb total de sites
Ardennes	1	8	9
Aube	1	2	3
Marne	3	8	11
Haute-Marne	1	2	3
Meurthe-et-Moselle	2	5	7
Meuse	1	3	4
Moselle	3	6	9
Vosges	1	1	2
Bas-Rhin	1	2	3
Haut-Rhin	2	1	2
Grand Est	16	38	54

Source : RAH CMPP données 2022

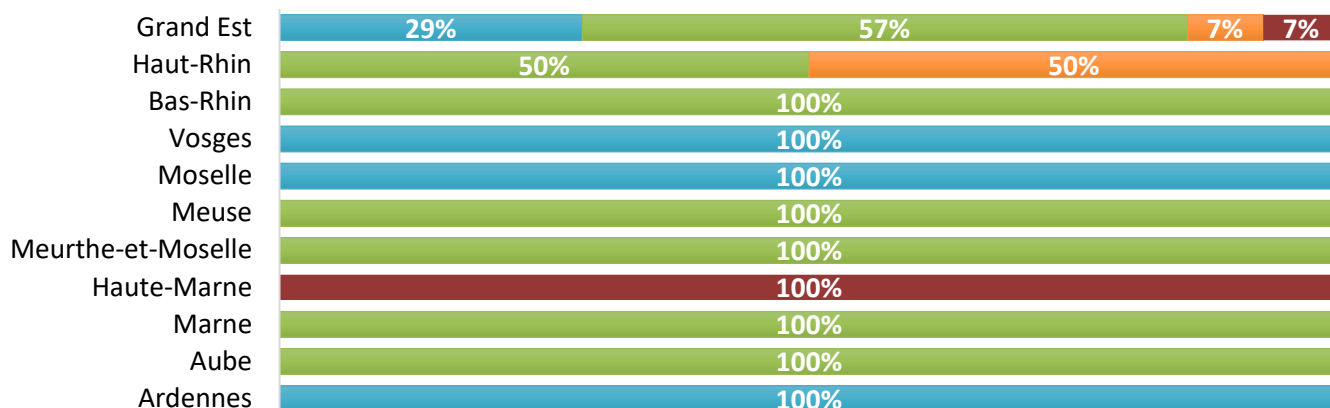
Globalement, la plupart des départements offrent des services de proximité.

2. Plages d'ouverture

❖ Jours d'ouverture

En moyenne, les CMPP de la région sont ouverts 217 jours par an (sites principaux), avec un minimum de 200 jours (en Moselle) et un maximum de 282 jours (en Haute-Marne).

Répartition des CMPP selon le nombre annuel de jours d'ouverture du site principal



■ Moins de 200 jours ■ 200 à 209 jours ■ 210 à 219 jours ■ 220 à 239 jours ■ 240 et plus

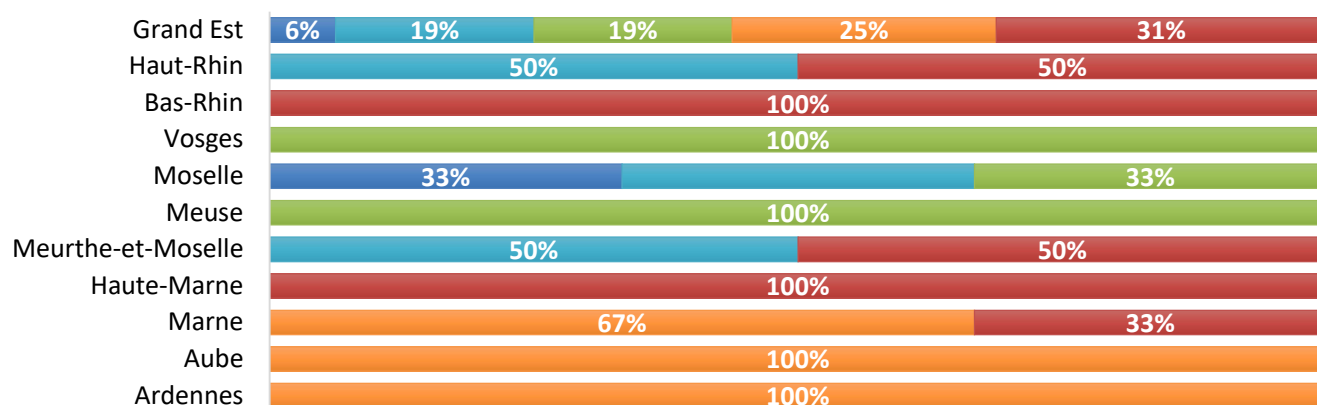
Champ : 16 CMPP répondants

Dans le Haut-Rhin, les CMPP sont ouverts entre 210 et 239 jours par an. Au niveau régional, plus de la moitié (57 %) des CMPP sont ouverts entre 210 et 219 jours par an, tandis que 29 % sont ouverts entre 200 à 209 jours. Seulement 7 % des CMPP sont ouverts entre 220 à 239 jours, autant de CMPP sont ouverts 240 jours ou plus. Aucun site principal n'est ouvert moins de 200 jours dans l'année.

❖ Heures d'ouverture

19 % des CMPP sont ouverts entre 45 et moins de 50 heures par semaine, et un quart, entre 50 et moins de 55 heures par semaine. En moyenne, les CMPP ouvrent leurs portes 50,8 heures par semaine. Cette valeur varie entre 38 heures en Moselle et 64 heures dans un CMPP de la Marne. Les moyennes varient entre 42,9 et 60 heures selon les départements.

Répartition des CMPP selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire du site principal



■ Moins de 40 heures ■ Moins de 45 heures ■ 45h à moins de 50 heures
 ■ 50h à moins de 55 heures ■ 55 heures et plus

Champ : 16 CMPP répondants

En moyenne, les centres (sites principaux) ouvrent environ 9,5 heures par semaine, en dehors des « horaires classiques » de bureau c'est-à-dire avant 9 heures du matin, après 18 heures ou le samedi (avec un minimum de 4,5 heures et un maximum de 20 heures).

Partie B – Activité de l’année 2022

1. Activité pour l’ensemble des enfants de la file active

❖ File active

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre total d'enfants de la file active	1912	917	2886	1027	1464	446	857	482	2114	1027	13112
Taux de jeunes¹ vus pour 1 000 habitants de -20 ans²	30,7	12,0	21,1	29,0	8,6	11,1	3,7	6,2	8,0	5,8	10,3
<i>dont reçus pour la 1ère fois</i>	668	288	1013	332	503	164	249	147	539	319	4222
<i>% reçus pour la 1ère fois</i>	35%	31%	35%	32%	34%	37%	29%	30%	25%	31%	32%

Champ : 16 CMPP répondants

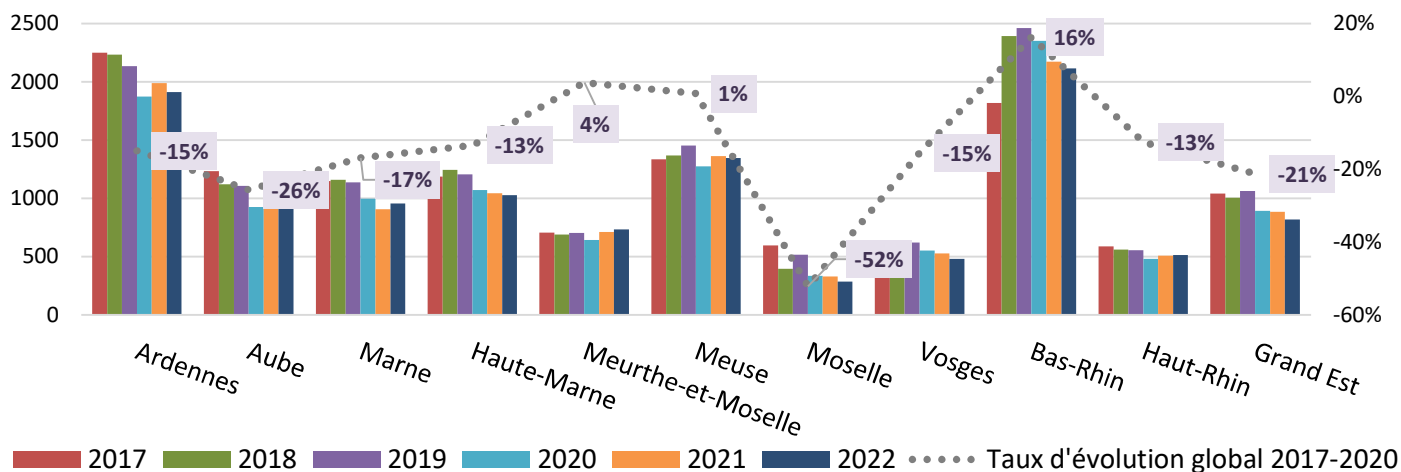
Les effectifs de file active varient fortement selon le territoire : de 482 dans les Vosges à 2 886 dans la Marne. Dans le Bas-Rhin, la file active est également supérieure à 2 000 enfants. Au total, au moins 13 112 jeunes ont été accueillis dans un CMPP au cours de l’année 2022.

La part d’enfants reçus pour la première fois en 2022 varie de 25 % (dans le Bas-Rhin) à 37 % (dans la Meuse).

Cela dit, rapportés au nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans, les effectifs de file active renvoient des taux qui dessinent une tendance différente. Ainsi, les taux de jeunes vus pour 1 000 habitants varient de 3,7 en Moselle à 30,7 dans les Ardennes. Plus généralement, les quatre départements de l’ante-région Champagne-Ardenne ainsi que la Meuse affichent les taux les plus élevés.

Selon les CMPP (interrogés sur ce point lors de la restitution de l’enquête 2016), l’hétérogénéité de la file active s’explique par des facteurs populationnels et environnementaux : la densité des professionnels libéraux de santé et de structures hospitalières et médico-sociales, les taux d’équipement en CMPP.

Évolution de la file active entre 2017 et 2022



En 2022, en moyenne 820 enfants ont été accueillis par un CMPP. En 2017, les CMPP accueillait en moyenne 1 041 jeunes, 1 006 en 2018, 1 063 en 2019, 893 en 2020 et 884 en 2022. Entre 2017 et 2022, ce nombre moyen varie plus ou moins selon le département. Dans les Ardennes, le nombre moyen d’enfants est passé de 2 248 à 1 912, soit un taux d’évolution global de -15 % sur la période.

¹ Taux d'enfants vus pour 1000 habitants de moins de 20 ans = $\frac{\text{Nombre total d'enfants de la file active}}{\text{Effectif des moins de 20 ans dans le territoire X}} * 1000$

² Source : Insee, RP2020, exploitation principale, géographie au 01/01/2023

Évolution de la part d'enfants de la file active vus pour la 1^{ère} fois entre 2017 et 2022

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
2017	29%	32%	36%	46%	37%	32%	33%	41%	39%	30%	35%
2018	27%	26%	32%	39%	36%	39%	33%	38%	28%	32%	32%
2019	28%	27%	31%	35%	37%	35%	29%	43%	26%	34%	31%
2020	28%	21%	26%	25%	23%	29%	26%	32%	21%	23%	25%
2021	36%	31%	29%	32%	38%	35%	28%	35%	27%	33%	32%
2022	35%	31%	35%	32%	34%	37%	29%	30%	25%	31%	32%
Évolution	6	0	0	-14	-3	5	-4	-10	-14	1	-3

A l'échelle régionale, entre 2017 et 2022, la part des enfants de la file active vus pour la 1^{ère} fois est passée de 35 % à 32 %, soit une diminution de 3 points. En Haute-Marne et dans le Bas-Rhin, on observe un écart de -14 points pour les deux entre 2017 et 2022. On observe dans les Ardennes une augmentation de 29 % en 2017 à 35 % en 2022, soit de 6 points.

❖ Mobilité

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre total d'enfants sortis dans l'année	571	60	339	252	392	70	262	126	753	223	3048
<i>dont sortis pendant ou après un diagnostic</i>	185	5	129	103	177	18	46	38	307	69	1077
<i>dont sortis pendant ou après une période de traitement</i>	386	55	210	144	212	52	215	88	446	151	1959
<i>dont sortis pendant ou après un diagnostic (en %)</i>	32%	8%	38%	41%	45%	26%	18%	30%	41%	31%	35%
<i>dont sortis pendant ou après une période de traitement (en %)</i>	68%	92%	62%	57%	54%	74%	82%	70%	59%	68%	64%

Champ : 16 CMPP répondants

En 2022, au moins 3 048 enfants sont sortis des CMPP de la région ; 64 % d'entre eux sont sortis pendant ou après une période de traitement et 35 % pendant ou après un diagnostic. Dans les CMPP de l'Aube et de la Moselle, respectivement 92 % et 80 % des enfants sont sortis pendant ou après une période de traitement. La Meurthe-et-Moselle se distingue par le taux le plus élevé de sorties d'enfants, pendant ou après un diagnostic, de la région (45 %).

❖ Modalité d'accompagnement (plusieurs réponses possibles par enfant)

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants ayant bénéficié d'un diagnostic	957	384	1426	525	719	210	307	200	1452	449	6629
<i>en % de la file active</i>	50%	42%	50%	51%	49%	47%	36%	41%	69%	44%	51%
Nb d'enfants ayant bénéficié d'un traitement	1392	761	1863	689	983	322	742	386	1424	697	9259
<i>en % de la file active</i>	73%	83%	65%	67%	67%	72%	87%	80%	67%	68%	71%
Nb d'enfants ayant bénéficié de soins complémentaires (hors CMPP financés par le CMPP)	0	0	5	101	131	9	34	31	7	5	323
<i>en % de la file active</i>	0%	0%	0,2%	10%	9%	2%	4%	6%	0,3%	0,5%	2%
Nb d'enfants ayant bénéficié de soins complémentaires (hors CMPP non financés par le CMPP)	0	1	65	0	185	0	193	20	0	51	515
<i>en % de la file active</i>	0%	0,1%	2%	0%	13%	0%	23%	4%	0%	5%	4%

Champ : 16 CMPP répondants

Les modalités d'accompagnement proposées par les CMPP sont relativement variables selon le territoire. La part des enfants de la file active de 2022 ayant bénéficié d'un diagnostic au cours de l'année varie entre 36 % (en Moselle) et 69 % (dans le Bas-Rhin). La part de jeunes mosellans ayant bénéficié d'un traitement est plus élevée que la moyenne régionale (87 % contre 71 % en moyenne).

Dans la région, 2 % des enfants (soit 323) ont bénéficié de soins complémentaires (hors CMPP financés par le CMPP). A noter que cette pratique est mise en œuvre par 8 des 10 départements du Grand Est. 515 enfants (soit 4 %) ont par ailleurs bénéficié de soins non financés par le CMPP (dont 193 dans le département de la Moselle et 185 dans celui de la Meurthe-et-Moselle).

2. Interventions des professionnels

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb de séances réalisées	32331	15694	39774	12527	20495	7015	17771	9766	18150	15736	189259
<i>Moyenne par enfants</i>	17	17	14	12	14	16	21	20	9	15	14
Nb d'actes réalisés	32331	16178	40965	12762	22121	7376	20830	10367	21171	17705	201806
<i>Moyenne par enfants</i>	17	18	14	12	15	17	24	22	10	17	15
Nb d'actes programmés non réalisés	8945	0	11426	2755	6465	1626	6530	2327	5977	5425	51476
Taux d'absentéisme ³	22%	0%	22%	18%	23%	18%	24%	18%	22%	23%	20%

Champ : 16 CMPP répondants

Rappel⁴ :

- **Les actes** : « correspondent aux activités d'entretien, de consultation, d'examen et de rééducation et concernent exclusivement les enfants de la file active, inscrits administrativement. Ils sont réalisés en présence des bénéficiaires, à savoir les enfants, ou leur(s) parent(s), ou leur(s) tuteur(s), et peuvent être délivrés par un ou plusieurs professionnels, également à l'extérieur des structures. L'inscription administrative, non concomitante avec un rendez-vous d'accompagnement, n'est pas un acte dans la mesure où cette action correspond à une démarche exclusivement administrative. »

- **La notion séance est utilisée comme** : « une unité de mesure pour désigner un ensemble de plusieurs actes réalisés dans la même journée. »

Les jeunes de la file active de l'année 2022 ont bénéficié, en moyenne, de 14 séances (et 15 actes) réalisés par les professionnels du CMPP. Cette valeur varie de 9 séances dans le Bas-Rhin à 21 en Moselle. Selon les CMPP, certains enfants accompagnés sur le long terme nécessitent moins d'actes. Par ailleurs, la datation des données au 31/12 peut faire baisser la moyenne (pour les enfants entrés récemment).

Le taux d'absentéisme, calculé sur la base des actes, est en moyenne de 20 % à l'échelle régionale. À noter que dans l'Aube, aucun acte programmé non réalisé n'a été déclaré.

Évolution du taux d'absentéisme entre 2017 et 2022

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
2017	16%	18%	19%	21%	23%	17%	20%	15%	25%	22%	20%
2018	18%	19%	18%	17%	23%	17%	20%	15%	26%	23%	20%
2019	19%	19%	18%	19%	23%	18%	21%	16%	27%	23%	20%
2020	17%	0%	15%	18%	21%	16%	18%	16%	20%	25%	16%
2021	20%	0%	18%	17%	23%	17%	22%	0%	26%	22%	18%
2022	22%	0%	22%	18%	23%	18%	24%	18%	22%	23%	20%
Évolution	5,4	-18,3	3,0	-2,9	-0,5	1,1	3,5	3,3	-3,4	1,7	0,7

Au niveau régional, le taux d'absentéisme est resté quasiment identique entre 2017 et 2022 (0,7 points) ; on remarque une légère hausse de 2 points annuelle sur la période 2020-2022. Au sein de la région, le taux évolue différemment d'un département à un autre et d'une année à une autre. Le CMPP des Ardennes rend compte d'une hausse de son taux d'absentéisme de 5,4 points.

³ Calcul du taux d'absentéisme : $\frac{\text{Nombre d'actes programmés non réalisés}}{\text{Nombre total d'actes}} * 100$

⁴ https://www.cnsa.fr/documentation/guide_mesure_de_lactivite_vf.pdf, p.19-20 : définition d'actes et de séances

❖ Séances et actes réalisés hors du CMPP

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents hors CMPP	614	0	438	171	120	178	151	120	14	102	1 908
<i>% sur nb total d'actes réalisés</i>	2%	0%	1%	1%	1%	2%	1%	1%	0%	1%	1%
dont réalisés à domicile	0	0	44	22	4	1	1	0	2	1	75
dont en milieu scolaire hors réunions ESS, EE	50	0	0	66	1	84	0	12	1	0	214
dont dans le cadre de l'ESS ou EE	495	0	382	74	113	75	94	108	11	89	1441
dont dans d'autres lieux	69	0	12	9	2	18	56	0	0	12	178
<i>Moyenne par enfants</i>	0,32	0,00	0,15	0,17	0,08	0,40	0,18	0,25	0,01	0,10	0,15

Champ : 15 CMPP répondants

Les actes réalisés hors du CMPP sont très peu fréquents : cela représente 1 % des actes réalisés. En moyenne, 0,15 acte a été réalisé par enfant au cours de l'année 2022. Il s'agit très majoritairement d'actes réalisés dans le cadre de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) ou de l'équipe éducative (EE), c'est-à-dire en milieu scolaire.

A noter que les interventions à domicile sont plus fréquentes dans la Marne (44), et les interventions en milieu scolaire dans la Meuse (84).

❖ Interventions réalisées par type d'intervenant

	Auprès d'un enfant		Auprès d'un groupe d'enfants		Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins	12288	7%	599	8%	9012	33%
Psychologue	87773	47%	3214	43%	10883	39%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	1053	1%	253	3%	98	0%
Personnel de rééducation	61793	33%	2472	33%	5354	19%
<i>dont orthophoniste</i>	34712	19%	1228	16%	3672	13%
<i>dont psychomotricien</i>	27012	15%	1203	16%	1648	6%
Enseignant spécialisé et psychopédagogue	20407	11%	833	11%	1307	5%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	9770	5%	338	5%	448	2%
Autre personnel éducatif (éducateur...)	317	0%	72	1%	132	0%
Assistant social	1017	1%	112	1%	705	3%
Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP...)	2660	1%	175	2%	168	1%
Total	186 255	100%	7 477	100%	27 561	100%

Champ : 16 CMPP répondants

La notion d'intervention⁵ comme :

- L'action d'un ou de plusieurs professionnels auprès d'un ou de plusieurs enfants/ou familles simultanément : un entretien, un rendez-vous individuel, une séance collective...comptent pour un. Pour détailler ces interventions, on distingue les interventions individuelles ou collectives, les interventions impliquant plusieurs professionnels, les interventions internes ou externes ;
- L'action d'un ou de plusieurs professionnels en concertation interne ou auprès d'un ou de plusieurs partenaires : on compte le nombre de réunions, pas le nombre de participants, à l'exception de la formation continue.

Le périmètre des interventions est donc plus large que celui des actes. Il intègre tous les actes et les actions de prévention réalisées à l'extérieur des structures.

En 2022, une large part des interventions auprès d'un seul enfant a été assurée par des psychologues (47 % des interventions) et des personnels de rééducation (33 % en cumulant orthophonistes et psychomotriciens). Les interventions réalisées par un psychiatre, pédopsychiatre et médecin restent assez limitées en proportions (7%).

Près des trois quarts des interventions réalisées auprès d'un groupe d'enfants ont été assurées par des psychologues (43 %) et du personnel de rééducation (33 %). La part des interventions assurées par des psychologues est légèrement moins importante dans les interventions réalisées auprès d'un groupe d'enfant qu'auprès d'un seul enfant.

Concernant les interventions auprès des parents, en présence ou non de l'enfant, ces dernières ont été surtout assurées par des psychologues (39 %) et des psychiatres, pédopsychiatres ou autres médecins (33 %).

⁵ https://www.cnsa.fr/documentation/guide_mesure_de_lactivite_vf.pdf, p.20 : définition d'intervention

Partie C – Enfants présents au 31 décembre 2022

1. Dernière modalité d'accompagnement

❖ Dernière modalité d'accompagnement des enfants présents

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'enfants avec dossier en cours en décembre	1330	856	2526	775	1032	376	641	356	1631	804	10327
Taux d'enfants avec un dossier en cours pour 1000 enfants entre 0-19 ans⁶	21	11	19	22	6	9	3	5	6	5	8
<i>dont nombre enfants vus une seule fois dans l'année</i>	178	107	244	5	224	35	19	22	364	2	1200
<i>dont nombre enfants avec diagnostic en cours</i>	163	74	641	221	289	73	78	38	426	246	2249
<i>dont nombre d'enfants en cours de traitement</i>	989	675	1641	549	819	268	544	296	571	556	6908
En % / effectifs au 31/12											
<i>dont nombre enfants vus une seule fois dans l'année</i>	13%	13%	10%	1%	17%	9%	3%	6%	27%	0%	12%
<i>dont nombre enfants avec diagnostic en cours</i>	12%	9%	25%	29%	22%	19%	12%	11%	31%	31%	22%
<i>dont nombre d'enfants en cours de traitement</i>	74%	79%	65%	71%	61%	71%	85%	83%	42%	69%	67%

Champ : 16 CMPP répondants

Au 31 décembre 2022, 10 327 enfants étaient présents dans les 16 CMPP du Grand Est. Sur 1000 jeunes de moins de 20 ans, 8 avaient un dossier en cours⁷.

À noter que 22 enfants ou plus sur 1 000 enfants de moins de 20 ans avaient un dossier en cours en Haute-Marne.

Dans la région, un peu plus d'un enfant sur 10 (12 %) n'a été vu qu'une seule fois au cours de l'année. Cette part est la plus importante dans le Bas-Rhin (27 %). La grande majorité des jeunes accueillis dans les CMPP du Grand Est suivait un traitement (67 %). À noter que dans le Bas-Rhin, presque un tiers des enfants présents en fin d'année avait un diagnostic en cours (contre 22 % à l'échelle régionale).

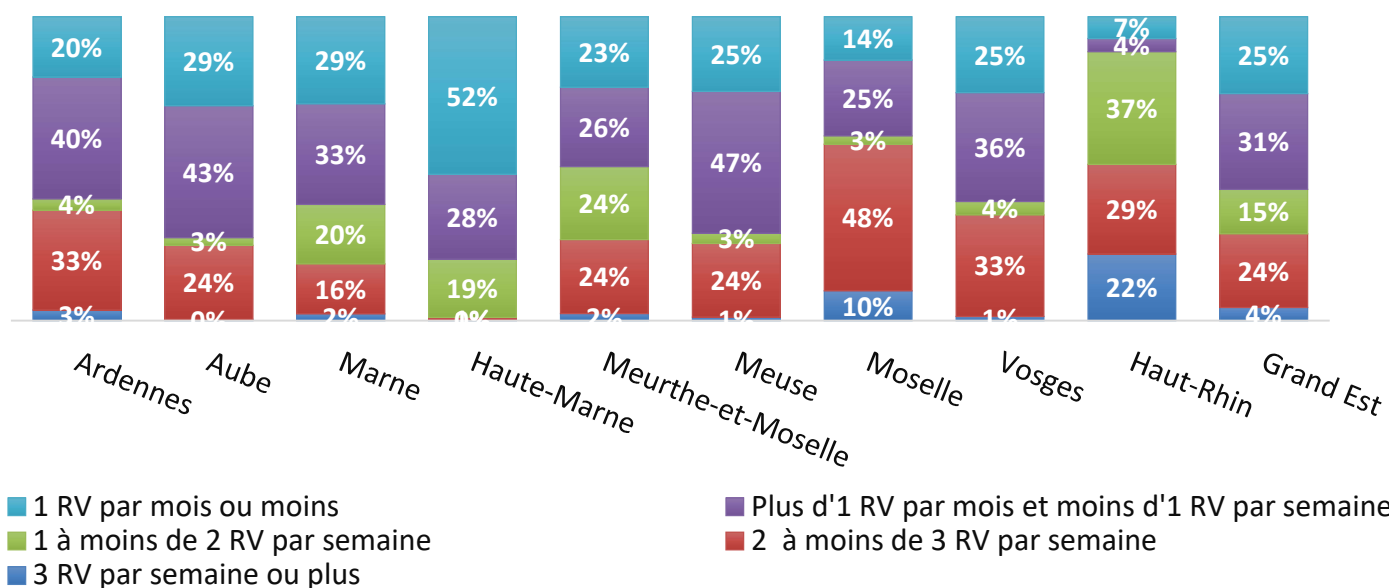
⁶ Taux d'enfants avec un dossier en cours = $\frac{\text{Nombre total d'enfants avec un dossier en cours}}{\text{Effectif des moins de 20 ans dans le territoire X}} * 1000$

⁷ Source : Insee, RP2022, exploitation principale, géographie au 01/01/2023

❖ Fréquence des interventions pour les enfants en cours de traitement

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
3 RV par semaine ou plus	34	3	37	1	19	3	46	4	.	122	269
2 à moins de 3 RV par semaine	325	164	269	5	199	65	226	99	.	164	1516
1 à moins de 2 RV par semaine	37	17	321	105	197	9	13	13	.	206	918
Plus d'1 RV par mois et moins d'1 RV par semaine	397	293	543	153	214	125	117	106	.	24	1972
1 RV par mois ou moins	196	198	471	285	190	66	67	74	.	40	1587
Total	989	675	1641	549	819	268	469	296	0	556	6262
% nb d'enfants en cours de traitement	100%	100%	100%	100%	100%	100%	86%	100%	0%	100%	91%

Champ : 14 CMPP répondants

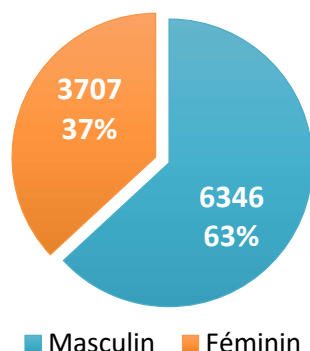


Par ailleurs, concernant les enfants en cours de traitement, la fréquence des interventions prévues dans le projet de soins et d'accompagnement est variable. Alors que des rendez-vous sont programmés au moins une fois par semaine pour un peu plus de 4 enfants sur 10 au niveau régional, cette part concerne 20 % des jeunes suivis en Haute-Marne contre 88 % dans le Haut-Rhin.

A noter qu'en Moselle, les fréquences d'intervention n'ont été renseignées que pour 86 % des enfants en cours de traitement et seulement sur le site principal. Les CMPP du Bas-Rhin n'ont pas renseigné cette donnée.

2. Caractéristiques des enfants présents

Au 31 décembre 2022, la majorité des enfants pris en charge par les CMPP sont des garçons (63 %).



❖ Âges des enfants présents au 31 décembre 2022

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 3 ans	1	0	1	0	4	0	1	0	1	0	8
3 à 5 ans	150	31	131	40	88	13	26	15	100	67	661
6 à 10 ans	757	399	1205	405	512	201	306	208	587	451	5031
11 à 15 ans	381	348	981	277	322	118	261	113	497	265	3563
16 à 17 ans	30	53	146	41	72	33	30	11	82	19	517
18 ans ou plus	11	25	62	12	33	11	16	9	92	2	273
Total	1330	856	2526	775	1031	376	640	356	1359	804	10053
Moins de 3 ans	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%
3 à 5 ans	11%	4%	5%	5%	9%	3%	4%	4%	7%	8%	7%
6 à 10 ans	57%	47%	48%	52%	50%	53%	48%	58%	43%	56%	50%
11 à 15 ans	29%	41%	39%	36%	31%	31%	41%	32%	37%	33%	35%
16 à 17 ans	2%	6%	6%	5%	7%	9%	5%	3%	6%	2%	5%
18 ans ou plus	1%	3%	2%	2%	3%	3%	3%	3%	7%	0%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : 16 CMPP répondants

Parmi les enfants accueillis au sein des CMPP en décembre 2022, l'âge et le sexe de 10 053 enfants ont été indiqués, soit 97,3 % des enfants avec un dossier en cours au 31 décembre. A noter que le Bas-Rhin n'a renseigné que 83 % des enfants accueillis.

L'âge moyen des enfants, selon les structures, varie de 8,9 ans (dans un CMPP du Haut-Rhin) à 11,3 ans (en Moselle). La distribution des âges varie relativement peu d'un territoire à un autre.

On note que la part des enfants de 3-5 ans est plus importante dans les Ardennes (11 %). Les 16 ans et plus représente 12 % des présents au 31/12 dans la Meuse contre 8 % au niveau régional. La tranche d'âge la plus représentée est celle des enfants de 6 à 10 ans révolus (50 % au niveau régional). L'intervention très précoce (avant 3 ans) reste marginale (< 1 %).

Évolution de la répartition par âge des enfants présents entre 2017 et 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Moins de 3 ans	1%	1%	<1%	<1%	<1%	<1%	-0,8
3 à 5 ans	11%	11%	8%	6%	6%	7%	-4,1
6 à 10 ans	54%	53%	52%	50%	50%	50%	-3,7
11 à 15 ans	29%	30%	33%	35%	35%	35%	6,6
16 à 17 ans	5%	4%	4%	5%	5%	5%	0,5
18 ans ou plus	1%	2%	2%	3%	3%	3%	1,4
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	/

La répartition des enfants selon l'âge varie légèrement sur la période et est identique entre 2020 et 2022. On note un léger vieillissement de la population accompagnée, en particulier les groupes d'âges 11 à 15 ans et 18 ans ou plus qui augmentent respectivement de 6,6 points et 1,4 point sur la période 2017-2022.

❖ Diagnostic principal selon les catégories CIM10

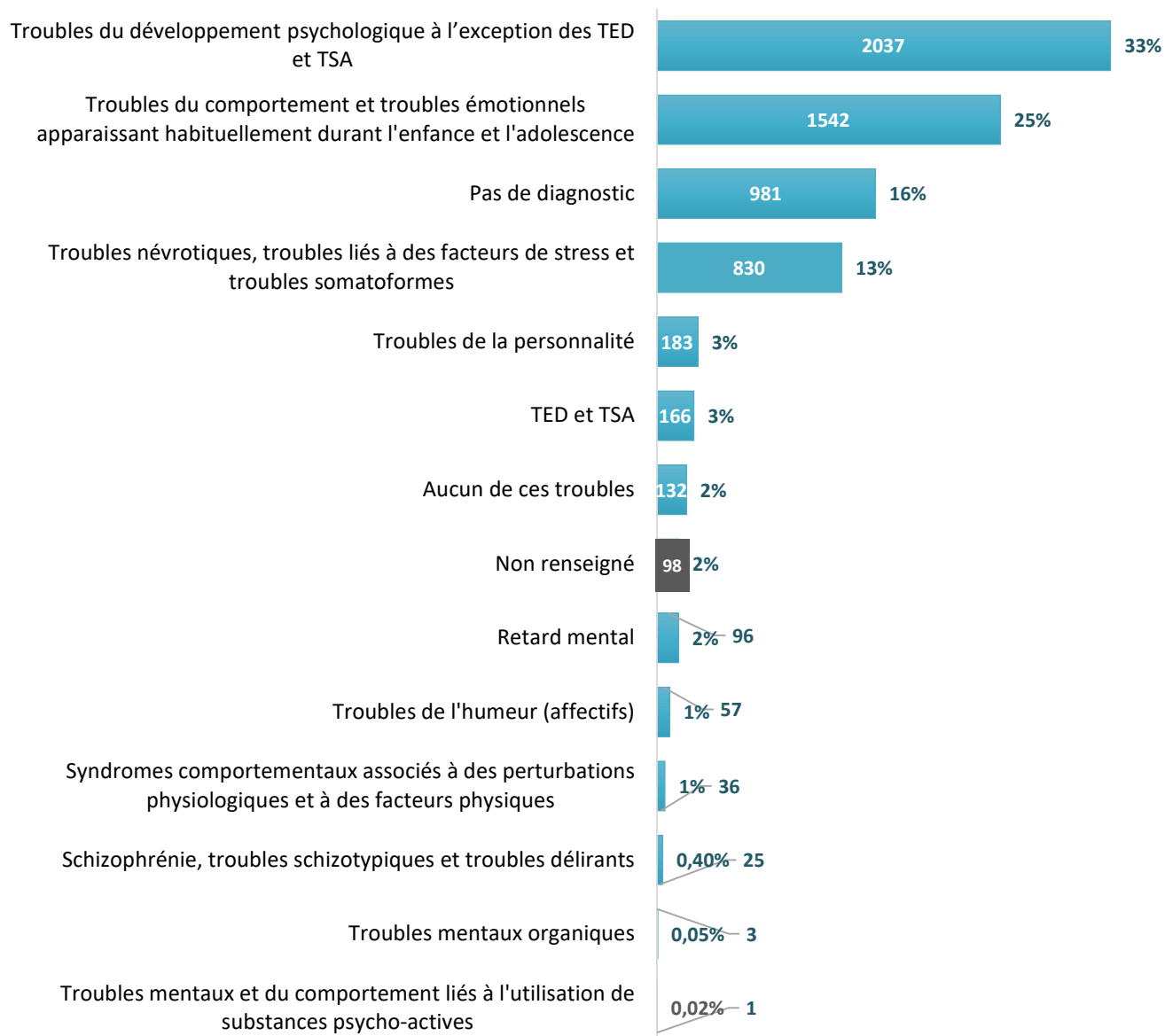
	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Troubles mentaux organiques	.	.	0	0	1	0	.	0	.	2	3
Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psychoactives	.	.	0	0	0	1	.	0	.	0	1
Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	.	.	1	1	0	13	.	0	.	10	25
Troubles de l'humeur (affectifs)	.	.	14	8	7	22	.	0	.	6	57
Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	.	.	214	111	196	86	43	16	.	164	830
Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques	.	.	1	2	1	32	.	0	.	0	36
Troubles de la personnalité	.	.	72	26	25	3	.	0	.	57	183
Retard mental	28	.	29	1	7	0	.	0	.	31	96
Troubles du développement psychologique à l'exception des TED et TSA	658	.	486	74	297	90	70	168	.	194	2037
TED et TSA	25	.	27	6	45	3	23	16	.	21	166
Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence	607	.	243	65	200	26	82	156	.	163	1542
Aucun de ces troubles	12	.	40	55	14	1	6	0	.	4	132
Pas de diagnostic	.	.	207	426	198	0	.	0	.	150	981
Total	1330	0	1334	775	991	277	224	356	0	802	6089
% sur l'ensemble des enfants avec un dossier en cours en décembre	100%	0%	53%	100%	96%	74%	35%	100%	0%	100%	59%
% sur l'ensemble des enfants avec un dossier en cours en décembre, parmi les CMPP qui ont répondu selon les catégories cliniques CIM 10⁸	100%	-	100%	100%	96%	74%	124%	100%	-	100%	98%

Champ : 11 CMPP répondants

Concernant la CIM10, les données sont indiquées pour seulement 59 % des enfants présents au 31 décembre 2022. Parmi les CMPP ayant renseigné des données CIM10, ces derniers ont indiqué la catégorie CIM10 pour 98 % des jeunes présents en décembre.

Ainsi, en suivant ces catégories, les troubles du développement psychologique à l'exception des TED et TSA (33 %) est la situation la plus fréquente ; suivie par les troubles du comportement émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence (25 %) et les troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes (13 %). Les TSA diagnostiqués représentent 3 % des effectifs.

⁸ La part est supérieure à 100 % car, dans le département de la Moselle, un CMPP a indiqué pour ce tableau, des effectifs supérieurs au total de ceux présents au 31 décembre.



❖ Enfants avec un dossier MDPH ou une mesure de protection

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'enfants présents avec un dossier MDPH ouvert	132	78	435	156	58	75	249	96	15	184	1478
En % / effectifs 31/12	10%	9%	23%	20%	6%	20%	47%	27%	-	23%	15%
<i>dont nombre de dossiers MDPH ouverts dans l'année</i>	-	20%	0%	0%	16%	1%	29%	-	1%	28%	95%
Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection	133	26	204	114	33	25	65	43	14	53	710
En % / effectifs 31/12	10%	3%	8%	15%	4%	7%	10%	12%	-	7%	7%
<i>dont nombre de mesures éducatives judiciaires</i>	12	3	37	23	0	2	16	20	6	0	119
<i>dont nombre de mesures éducatives administratives</i>		2	6	16	0	1	8	8	5	20	66
<i>dont nombre de mesures de placement ASE</i>	109	35	137	75	32	11	43	15	3	27	487
<i>dont nombre de mesures PJJ</i>		15	1		1	0	1	0	0	3	21

Champ : 14 CMPP

Parmi les CMPP répondants, 1 478 enfants présents auraient un dossier MDPH ouvert (soit 15 %) et 710 bénéficieraient d'une mesure de protection (soit 7 %). La part d'enfants présents avec un dossier MDPH ouvert varie significativement d'un territoire à un autre : de 1% dans le Bas-Rhin à 29 % en Moselle.

On note également une variation selon le territoire concernant la part des enfants bénéficiant d'une mesure de protection : de 3 % dans l'Aube à 15 % dans la Haute-Marne.

Évolution du taux d'enfants présents avec un dossier MDPH ouvert

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
2017			20%			34%	17%	43%		14%	24%
2018		0,1%	22%		15%	35%	23%			9%	19%
2019	10%	0,3%	30%	18%	13%	15%	25%			18%	16%
2020	9%	0%	18%	22%	16%	16%	24%			18%	15%
2021	10%	9%	21%	19%	20%	19%	27%	0%		19%	17%
2022	10%	9%	23%	20%	6%	20%	47%	27%	1%	23%	15%
Evolution			2,2			-13,9	30,8	-16,0	-	8,4	-8,4

Entre 2017 et 2022, le taux d'enfants présents avec un dossier MDPH a été plus ou moins renseigné selon les années. On remarque une diminution du taux à l'échelle régionale, passant de 23,8 % à 15,3 %, soit une baisse de -8,4 points. Les Vosges, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle ont toute une forte diminution de leur taux sur cette période avec -16, -13,9 et -9,3 points respectivement. En revanche, La Moselle a la plus importante évolution avec un gain de 30,8 points, suivi du Haut-Rhin et de l'Aube qui ont une augmentation de 8,4 et 9 points respectivement.

Tableau 1 : Évolution du taux d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
2017		1%	8%			4%	2%	5%		7%	5%
2018		1%	11%	4%	18%	6%	6%	0%		5%	7%
2019		9%	13%		18%	9%	5%	0%		5%	10%
2020	1%	4%	4%	9%	3%	8%	8%			5%	5%
2021	10%	6%	10%	9%	5%	11%	8%	0%		4%	8%
2022	10%	3%	8%	15%	4%	7%	10%	12%	1%	7%	7%
Évolution		2,5	-0,2			2,7	8,2	7,1	-	-0,1	2,3

Entre 2017 et 2022, la qualité du renseignement quant à la situation des enfants par rapport au handicap et aux mesures de protection varie en fonction des années. Certains CMPP rencontrent des difficultés pour accéder à ces informations.

Les données concernant la situation de handicap (déficience principale et associée) des enfants avec un dossier MDPH ont été indiquées par seulement 6 CMPP.

Partie D – Enfants reçus pour la première fois en 2022 et délai d’attente

1. Origine des enfants entrés au CMPP en 2022

Enfants entrés au CMPP en 2022 selon le mode d’accès (en % sur l’ensemble des réponses)

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Accès direct (parents, amis...)	21%	20%	30%	33%	26%	37%	25%	17%	49%	31%	29%
Education nationale	37%	52%	37%	31%	35%	29%	29%	49%	21%	41%	36%
<i>dont enseignants, CPO, CPE...</i>	9%	40%	8%	27%	4%	22%	19%	29%	0%	19%	14%
<i>dont RASED, assistante sociale, psychologue, infirmière</i>	27%	11%	3%	4%	1%	8%	4%	17%	0%	6%	8%
<i>dont médecin de l'éducation nationale</i>	1%	2%	1%	1%	1%	0%	0%	3%	0%	1%	1%
Crèches et dispositifs petite enfance (haltes garderies...)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
PMI	5%	2%	0%	1%	4%	1%	0%	1%	0%	2%	2%
Psychiatrie hospitalière, CMP et secteur pédopsychiatrique	0%	1%	0%	2%	2%	2%	1%	1%	0%	0%	1%
Psychiatrie libérale	0%	0%	8%	2%	1%	0%	6%	1%	0%	1%	3%
Médecine hospitalière hors psychiatrie	1%	0%	0%	0%	2%	1%	0%	3%	0%	3%	1%
Médecine libérale et paramédicaux libéraux	10%	13%	9%	11%	18%	19%	7%	17%	9%	10%	11%
Autre CMPP	5%	2%	1%	3%	2%	0%	4%	1%	0%	0%	2%
CAMSP	7%	2%	4%	4%	3%	0%	10%	3%	0%	5%	4%
Autre ESMS (IME, ITEP, SESSAD...)	0%	0%	0%	0%	2%	0%	1%	1%	0%	0%	0%
Services sociaux (ASE-Unité d'action sociale-CCAS...)	7%	6%	9%	10%	4%	2%	10%	5%	3%	5%	7%
Juge ou services judiciaires	2%	0%	0%	2%	1%	3%	0%	0%	0%	0%	1%
MDPH et enseignant référent de scolarité	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%
Autre	3%	1%	2%	0%	1%	4%	6%	0%	9%	1%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
% des enfants inscrits pour la 1^{ère} fois au sein de la file active⁹	100%	105%	97%	100%	99%	129%	100%	100%	61%	92%	95%

Champ : 16 CMPP répondants

Les résultats concernant l’origine des enfants entrés au cours de l’année 2022 traduisent également les particularités des dynamiques à l’œuvre sur les différents territoires de la région.

Par exemple :

- L’accès direct au CMPP, par les parents ou des amis, représente 29 % des situations dans la région alors que ce mode d’entrée représente un tiers (49 %) des cas dans le Bas-Rhin ;
- Dans l’Aube, les services de l’Éducation Nationale sont à l’origine de plus de la moitié des entrées (52 %) au CMPP contre 36 % à l’échelle régionale ;
- Les professionnels de santé libéraux (médicaux ou paramédicaux) de Meuse sont plus fréquemment à l’origine d’une entrée (19 %) contre 11 % en moyenne à l’échelle régionale ;

⁹ Pour certains départements, la part dépasse 100 % car certains CMPP ont renseigné davantage d’effectifs dans le tableau que d’enfants inscrits pour la 1^{ère} fois au sein de leur file active.

- Dans la Marne, la psychiatrie libérale représente 8 % des entrées en CMPP en 2022, au niveau régional, elle représente 3 %.
- Dans la Haute-Marne, les services sociaux (ASE, Unité d'action sociale, CCAS...) ont orienté 10 % des enfants entrés en CMPP. A l'inverse, dans la Meuse, les services sociaux représentent 2 % des enfants entrés en CMPP. Cette proportion est de 7 % pour l'ensemble de la région ;
- 9 % des entrées d'enfants en CMPP du département du Bas-Rhin sont orientées par un acteur autre que ceux évoqués par ce tableau contre 3 % dans l'ensemble du Grand Est.

2. Délai d'attente

❖ Délai d'attente avant accueil en CMPP

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'enfants en attente d'un premier RDV	185	349	395	63	134	93	456	201	37	492	2405
<i>Moyenne</i>	<i>185</i>	<i>349</i>	<i>132</i>	<i>63</i>	<i>67</i>	<i>93</i>	<i>152</i>	<i>201</i>	<i>37</i>	<i>246</i>	<i>150</i>
Taux de pression à l'attente d'entrée	9,7%	38,1%	13,8%	6,1%	9,2%	20,9%	53,2%	41,7%	1,8%	47,9%	18,3%
<i>Min (étab)</i>	<i>9,7%</i>	<i>38,1%</i>	<i>4,7%</i>	<i>6,1%</i>	<i>0,0%</i>	<i>20,9%</i>	<i>0,0%</i>	<i>41,7%</i>	<i>1,8%</i>	<i>38,1%</i>	<i>0,0%</i>
<i>Max (étab)</i>	<i>9,7%</i>	<i>38,1%</i>	<i>33,1%</i>	<i>6,1%</i>	<i>12,5%</i>	<i>20,9%</i>	<i>94,0%</i>	<i>41,7%</i>	<i>1,8%</i>	<i>57,4%</i>	<i>94,0%</i>

Champ : 16 CMPP répondants

Sur l'ensemble de la région Grand Est, au moins 2 405 jeunes sont en attente d'un premier rendez-vous dans un CMPP. En moyenne, cela représente 150 jeunes par structure, sachant que ce résultat est très variable : de 37 jeunes au Bas-Rhin à 349 dans l'Aube.

Le taux de pression à l'attente d'entrée résulte du rapport entre l'effectif de la file d'attente et la file active. Au niveau de la région, un peu moins de 2 jeunes sur 10 présents dans la file active sont en attente d'entrée, soit un taux de pression de 18,3 %. Cette pression reste inférieure à 10 % dans les Ardennes et en Meurthe-et-Moselle. Dans le Bas-Rhin, cette pression s'élève à 1,8 %.

A noter qu'en Moselle et dans le Haut-Rhin, elle s'élève respectivement à 53,2 % et 47,9 % de la file active.

Évolution du taux de pression à l'entrée en CMPP entre 2017 et 2022

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
2017	10%	21%	9%	4%	4%	9%	50%	11%	5%	27%	13%
2018	9%	20%	10%	7%	2%	6%	41%	13%		30%	15%
2019	9%	27%	16%	12%	0%	6%	41%	27%		43%	19%
2020	9%	38%	16%	15%	16%	16%	46%	24%		58%	23%
2021	8%	38%	17%	11%	14%	15%	65%	37%	2%	55%	21%
2022	10%	38%	14%	6%	9%	21%	53%	42%	2%	48%	18%
Evolution	-0,8	16,8	4,5	2,5	4,7	12,1	3,5	30,6	-2,8	20,5	4,9

On note qu'entre 2017 et 2022, le taux de pression à l'entrée a diminué pour deux départements, les Ardennes et le Bas-Rhin (Respectivement à -0,8 et -2,8 points). A l'inverse, il a fortement augmenté dans les Vosges et le Haut-Rhin avec une hausse respective de 30,6 et 20,5 points. Dans l'Aube, le taux de pression a aussi augmenté mais d'une moindre intensité à 16,8 points.

A l'échelle régional, entre 2017 et 2022, ce taux a augmenté de près de 5 points, passant de 13 % à 18 %.

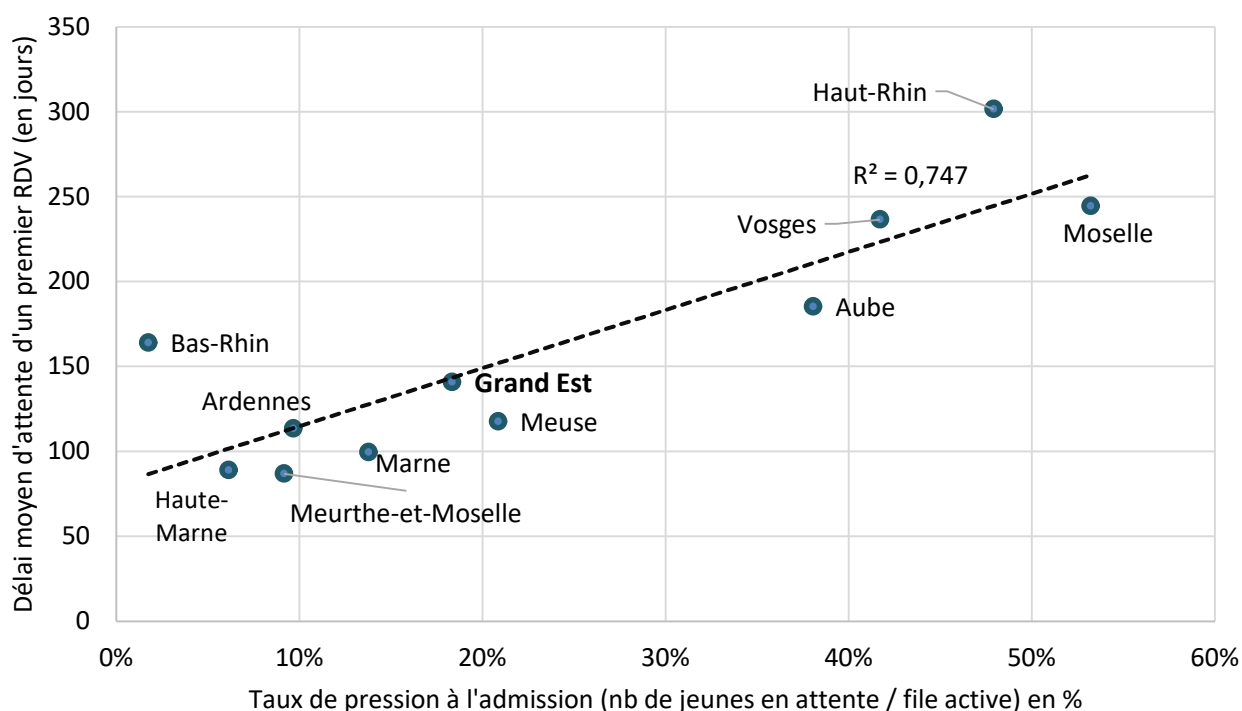
Le Rapport d'Activité permet de rendre compte des 2 stades d'attente avant la prise en charge :

- L'attente entre la demande de rendez-vous et le 1^{er} rendez-vous
- L'attente entre le 1^{er} rendez-vous et le bilan ou les soins

Attente entre la demande de RDV et le 1er RDV	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 15 jours	14%	3%	12%	13%	17%	17%	5%	9%	4%	3%	11%
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois	14%	7%	15%	12%	19%	13%	31%	6%	2%	2%	13%
Entre 1 mois et moins de 3 mois	40%	21%	37%	45%	39%	22%	7%	9%	13%	13%	29%
Entre 3 mois et moins de 6 mois	16%	24%	21%	18%	15%	25%	6%	45%	4%	20%	20%
Entre 6 mois et moins de 12 mois	5%	37%	15%	11%	6%	23%	3%	25%	37%	44%	16%
12 mois ou plus	11%	8%	1%	1%	5%	1%	48%	6%	41%	17%	10%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre moyen de jours d'attente¹⁰	113	185	99	89	87	118	244	164	302	237	141

Champ : 15 CMPP répondants

Pression à l'admission en CMPP et courbe de tendance



Le graphique rend compte de la corrélation entre la pression à l'attente et les délais d'attente (plus la pression est élevée plus l'attente est longue). En Moselle, la pression est la plus élevée (53 %) et l'attente est la plus longue (en moyenne 244 jours, soit 8 mois) derrière celle du Haut-Rhin (302 jours pour un taux de 48 %). À l'inverse, dans le Bas-Rhin et la Haute-Marne, le taux de pression est le plus faible (respectivement de 2 % et 6 %) pour une attente moyenne de 164 et 89 jours soit environ 5 et 3 mois.

¹⁰ Pour le calcul du nombre moyen de jours d'attente, la modalité « 12 mois ou plus » a été « fermée » à 18 mois.

Le coefficient de corrélation (r) donne une mesure de l'intensité et du sens de la relation linéaire entre deux variables : il mesure la force de la relation. Il est de 0,86 signifiant que la relation entre les variables est linéaire positive et forte.

Le coefficient de détermination (R²) permet de juger de la qualité d'une régression linéaire simple, à quel point l'équation de régression est adaptée pour décrire la distribution des points. Il est de 0,747, ainsi, la droite de régression colle à 75 % avec les points donnés.

❖ Délai d'attente entre le 1^{er} RDV et le bilan ou les soins

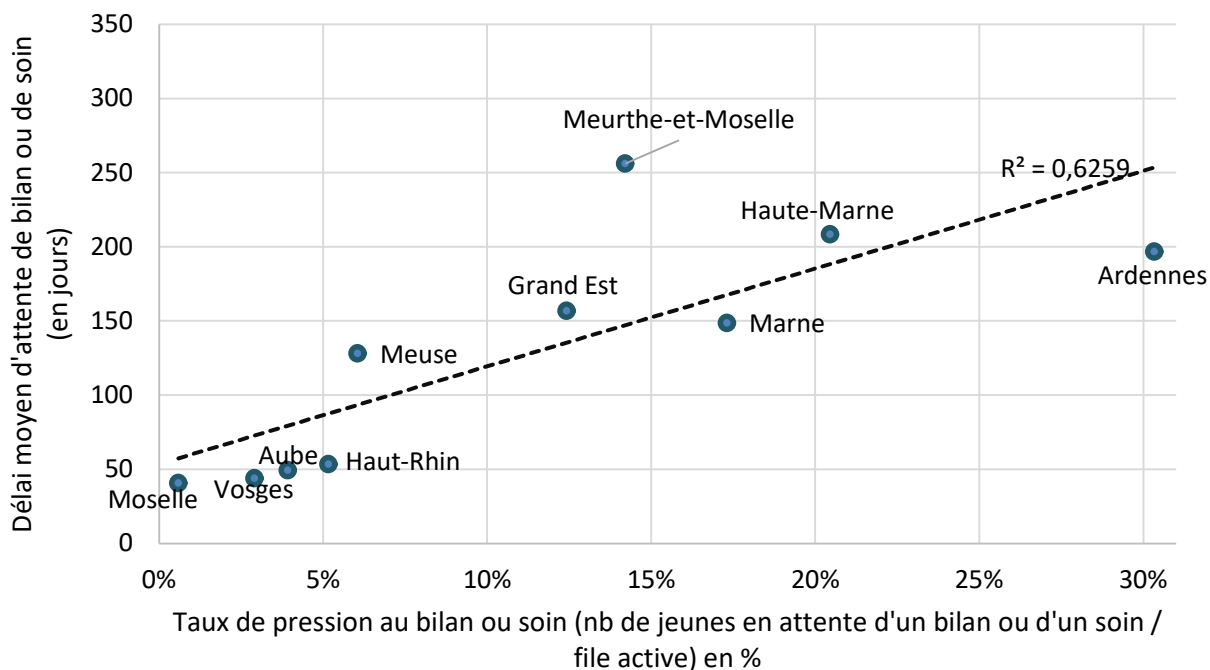
	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'enfants en attente entre le 1^{er} RDV et le bilan ou les soins	580	36	496	210	208	27	5	14	0	53	1629
<i>Moyenne</i>	580	36	165	210	104	27	2	14	0	27	102
Taux de pression à l'attente de bilan ou de soin	30,3%	3,9%	17,3%	20,4%	14,2%	6,1%	0,6%	2,9%	-	5,2%	12,4%
<i>Min (étab)</i>	30,3%	3,9%	9,3%	20,4%	9,7%	6,1%	0,0%	2,9%	0,0%	3,2%	0,0%
<i>Max (étab)</i>	30,3%	3,9%	28,9%	20,4%	26,4%	6,1%	0,7%	2,9%	0,0%	7,1%	30,3%

Champ : 14 CMPP répondants

Attente entre le 1 ^{er} RDV et le bilan ou les soins	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 15 jours	34%	51%	6%	0%	3%	7%	48%	28%	-	21%	19%
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois	8%	11%	13%	3%	2%	4%	16%	28%	-	21%	11%
Entre 1 mois et moins de 3 mois	12%	20%	24%	11%	19%	33%	23%	36%	-	48%	21%
Entre 3 mois et moins de 6 mois	4%	15%	21%	23%	22%	33%	11%	7%	-	9%	14%
Entre 6 mois et moins de 12 mois	5%	4%	36%	62%	17%	22%	2%	2%	-	2%	20%
12 mois ou plus	36%	0%	1%	0%	36%	0%	0%	0%	-	0%	14%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	-	100%	100%
Nombre moyen de jours d'attente	197	49	149	209	256	128	41	44	-	53	157

Champ : 14 CMPP répondants

Pression à l'attente de bilan ou de soin en CMPP et courbe de tendance



On remarque toujours ici la présence d'une corrélation positive entre la pression à l'attente et les délais d'attente de bilan ou de soin. Les Ardennes ont le plus haut taux de pression à 30 % avec un délai d'attente moyen de 197 jours d'attente. Le niveau régional se trouve à un taux de pression de 12 % et un délai d'attente moyen de 157 jours.

D'autres départements se distinguent, d'abord la Meurthe-et-Moselle avec son très haut délai d'attente (256 jours) malgré un taux de pression de 14 % ; mais aussi la Moselle, les Vosges, l'Aube et le Haut-Rhin avec un taux de pression allant de 1 % à 5 % et un délai d'attente qui varie de 41 jours en Moselle jusqu'à 53 dans le Haut-Rhin.

Le coefficient de corrélation (r) donne une mesure de l'intensité et du sens de la relation linéaire entre deux variables, il mesure la force de la relation. Il est de 0,79 signifiant que la relation entre les variables est linéaire positive et forte.

Le coefficient de détermination (R^2) permet de juger de la qualité d'une régression linéaire simple, à quel point l'équation de régression est adaptée pour décrire la distribution des points. Il est de 0,62, ainsi, la droite de régression colle avec 62 % des points donnés.

Partie E – Caractéristiques des enfants de la file active entrés dans l’année

1. Enfants entrés dans l’année par âge au premier acte

La majorité des enfants entrés au cours de l’année est âgée, au moment du premier acte, de 6 à 10 ans (53 %). La distribution des âges varie relativement peu d’un territoire à un autre.

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 3 ans	0%	1%	0%	0%	2%	1%	0%	0%	1%	0%	1%
3 à 5 ans	30%	15%	18%	18%	20%	11%	13%	17%	21%	23%	20%
6 à 10 ans	46%	46%	54%	53%	50%	48%	59%	64%	54%	58%	53%
11 à 15 ans	21%	26%	23%	25%	23%	31%	24%	14%	21%	18%	22%
16 à 17 ans	2%	11%	4%	4%	4%	9%	2%	4%	3%	1%	4%
18 ans ou plus	0%	2%	0%	0%	1%	1%	1%	1%	1%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : 16 CMPP répondants

2. Mode de scolarisation

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Scolarisation en classe ordinaire	95%	93%	87%	96%	93%	92%	88%	92%	92%	75%	91%
<i>dont avec AVS ou EVS</i>	-	0%	1%	3%	0%	0%	3%	0%	-	42%	2%
Scolarisation adaptée (SEGPA, EREA)	1%	2%	1%	0%	1%	0%	1%	1%	1%	6%	1%
<i>dont avec AVS ou EVS</i>	-	0%	0%	0%	-	0%	0%	0%	-	11%	2%
Scolarisation en ULIS	1%	0%	6%	3%	3%	0%	5%	2%	4%	17%	4%
<i>dont avec AVS ou EVS</i>	-	0%	0%	0%	-	0%	8%	0%	-	16%	3%
Scolarisation en ESMS en UE dont UE externalisée	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%
Enfants de 3 ans ou plus non scolarisés	0%	0%	2%	0%	0%	2%	0%	0%	1%	1%	1%
Autre mode de scolarisation (CNED...)	3%	3%	2%	0%	1%	7%	6%	5%	1%	-	3%
Mode de scolarisation inconnu	0%	2%	2%	0%	2%	-	0%	0%	0%	-	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : 16 CMPP répondants

Avec 91 % de l’ensemble de l’effectif, la classe ordinaire est le mode de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus très largement majoritaire pour les enfants entrés en CMPP en 2022. A noter que dans le Haut-Rhin cette part est de 75 % (dont 42 % avec AVS ou EVS), néanmoins, la scolarisation en ULIS atteint les 17 % des entrants contre 4 % au niveau régional.

3. Transport des enfants entrés dans l'année

❖ Temps de trajet domicile-CMPP

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants domiciliés à 30mn de trajet maximum	99%	22%	88%	76%	89%	92%	86%	69%	-	88%	86%
Nb d'enfants domiciliés à plus de 30mn de trajet	1%	0%	6%	21%	7%	4%	14%	31%	-	12%	8%
Nb d'enfants avec un temps de trajet non connu	0%	78%	6%	3%	4%	5%	0%	-	-	0%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	100%

Champ : 14 CMPP répondants

Au niveau régional, les enfants entrés en cours d'année 2022 en CMPP ont un temps de trajet entre leur domicile et la structure qui les accueille inférieur à 30 minutes (86 %).

Dans les Ardennes, 99 % ont un temps de trajet inférieur ou égal à 30 minutes, en revanche dans l'Aube, 22 % ont un temps de trajet de 30 minutes maximum. Dans l'Aube, le temps de trajet est inconnu pour près de 8 jeunes sur 10 (78 %).

Dans les Vosges, près d'un tiers des jeunes (31 %) entrés en CMPP en 2022 sont domiciliés à plus de 30 minutes de la structure.

❖ Domiciliation hors département ou région

		Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants domiciliés dans un autre département	Somme	0	3	13	23	13	0	0	.	4	11	67
	<i>Min</i>	0	3	2	23	1	0	0	.	0	11	0
	<i>Moyenne</i>	0	3	4	23	7	0	0	.	2	11	5
	<i>Max</i>	0	3	6	23	12	0	0	.	4	11	23
	% total entrés dans l'année	0,0%	1,0%	1,3%	6,9%	2,6%	0,0%	0,0%	-	-	3,4%	1,9%
Nb d'enfants domiciliés dans une autre région	Somme	3	1	6	0	7	2	1	.	2	1	23
	<i>Min</i>	3	1	1	0	0	2	0	.	0	1	0
	<i>Moyenne</i>	3	1	2	0	4	2	1	.	1	1	2
	<i>Max</i>	3	1	3	0	7	2	1	.	2	1	7
	% total entrés dans l'année	0,4%	0,3%	0,6%	0,0%	1,4%	1,2%	0,5%	-	-	0,3%	0,6%

Champ : 14 CMPP répondants

En moyenne, 5 enfants entrés dans l'année sont domiciliés dans un autre département et cette moyenne atteint 2 enfants concernant le nombre d'enfants domiciliés dans une autre région. En Haute-Marne, 6,9 % des enfants entrés en CMPP en 2022 sont domiciliés dans un autre département contre 1,9 % à l'échelle régionale.

❖ Mode de transport des enfants entrés dans l'année

		Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants accompagnés par un transport prescrit par le CMPP	Somme	28	4	380	65	68	4	35	63	13	2	662
	<i>Min</i>	28	4	15	65	0	4	6	63	13	1	0
	<i>Moyenne</i>	28	4	127	65	34	4	12	63	13	1	41
	<i>Max</i>	28	4	338	65	68	4	22	63	13	1	338
	<i>% total entrés dans l'année</i>	4,2%	1,4%	37,5%	19,6%	13,5%	2,4%	14,1%	42,9%	2,4%	0,6%	15,7%

Champ : 11 à 16 CMPP répondants

Dans le Grand Est, 662 enfants entrés dans l'année sont accompagnés par un transport prescrit par le CMPP, soit 15,7 % de l'ensemble des enfants entrés en CMPP dans l'année.

Partie F – Caractéristiques et parcours pour la totalité des enfants sortis de la file active

1. Âge des enfants sortis en 2022

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 3 ans	0,2%	0%	0%	0%	1%	0%	0,4%	0%	1%	0%	0,4%
3 à 5 ans	12%	7%	6%	3%	8%	7%	4%	2%	7%	6%	7%
6 à 10 ans	42%	38%	44%	44%	44%	40%	45%	49%	33%	37%	40%
11 à 15 ans	41%	50%	39%	42%	38%	37%	42%	43%	40%	45%	41%
16 à 17 ans	5%	2%	7%	8%	6%	9%	5%	2%	11%	11%	7%
18 ans ou plus	1%	3%	4%	3%	4%	7%	4%	3%	9%	0%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : 16 CMPP répondants

Les CMPP ont indiqué l'âge de 3 048 enfants sortis en 2022, soit la totalité des enfants sortis cette année-là. La majorité des enfants du CMPP en 2022 (81 %) était âgée de 6 à 15 ans au moment de leur sortie. 11 % des enfants étaient âgés de 16 ans ou plus au moment de la sortie. La distribution par âge varie peu d'un département à un autre.

2. Parcours des enfants sortis en 2022

❖ Durée d'accompagnement des enfants sortis en 2022

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins d'un an	44%	32%	37%	25%	44%	31%	38%	46%	0%	32%	29%
[1 an]	20%	10%	14%	28%	26%	26%	18%	19%	14%	16%	19%
[2 ans]	9%	18%	11%	13%	10%	10%	10%	7%	29%	13%	15%
[3 à 5 ans]	20%	33%	24%	25%	14%	27%	24%	19%	24%	27%	22%
[6 ans ou +]	8%	7%	14%	9%	7%	6%	10%	9%	33%	13%	15%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : 16 CMPP répondants

Les durées d'accompagnement observées pour les enfants sortis en 2022 sont relativement comparables entre les territoires : elles sont le plus souvent inférieures à un an (29 %). Dans les Vosges, 65 % des enfants auront été accompagnés durant moins de 2 ans contre 14 % des enfants dans le Bas-Rhin.

❖ Motif de sortis du CMPP

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Fin d'accompagnement, départ concerté (dont déménagement prévu)	70%	80%	64%	44%	80%	67%	62%	69%	48%	52%	63%
Sortie du fait de la famille, suivi interrompu	29%	20%	27%	55%	20%	33%	38%	25%	25%	36%	30%
Autre	1%	-	9%	0%	0%	.	0%	6%	27%	12%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : 16 CMPP répondants

63 % des sorties de CMPP durant l'année 2022 sont liées à un départ concerté. Cette part varie de 48 % dans le Bas-Rhin à 80 % pour l'Aube et la Meurthe-et-Moselle. Un peu moins d'un tiers des accompagnements (30 %) sont interrompus du fait de la famille (55 % en Haute-Marne).

❖ Parcours envisagé après la sortie (plusieurs réponses possibles¹¹)

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social	43%	2%	64%	59%	78%	66%	64%	59%	47%	68%	58%
Suivi libéral	17%	0%	9%	3%	9%	2%	13%	13%	1%	14%	10%
Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP)	15%	2%	11%	7%	3%	23%	5%	3%	1%	5%	7%
CMP / CATT	7%	9%	3%	4%	5%	2%	2%	8%	0%	2%	4%
Hôpital de jour	0%	0%	0%	1%	0%	2%	1%	0%	0%	3%	1%
Autre secteur sanitaire	0%	0%	3%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	1%
Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH ...)	4%	0%	2%	4%	2%	2%	6%	9%	0%	2%	3%
Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)	7%	2%	3%	2%	2%	2%	5%	8%	0%	5%	4%
Maison des ados ou autres dispositifs	1%	2%	0%	0%	0,3%	0%	0%	0%	0%	0%	0,4%
Suivi PMI	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autre orientation*	6%	83%	4%	20%	1%	0%	4%	0%	48%	1%	13%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : 16 CMPP répondants

Les parcours envisagés après les fins d'accompagnement ou autres départs concertés avec le CMPP correspondent généralement à une absence de nécessité de soins ou d'accompagnement médico-social (58 %). Dans l'Aube, pour 83 % des cas, l'orientation est non connue (modalité autre).

¹¹ Selon les consignes du RAH CMPP « Indiquer le nombre d'enfants concernés par les parcours envisagé ; si le parcours est un temps partagé entre 2 structures, indiquer les 2 structures. »

Tableau 2 : Évolution du parcours envisagé après la sortie entre 2017 et 2022

	Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social	Suivi libéral	Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP)	CMP / CATT	Hôpital de jour	Autre secteur sanitaire	Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH ...)	Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)	Maison des ados ou autres dispositif	Suivi PMI	Autre orientation
2017	69%	7%	3%	4%	1%	0%	1%	2%	0%	0%	13%
2018	75%	7%	2%	3%	0%	0%	1%	4%	0%	0%	6%
2019	63%	9%	4%	5%	1%	1%	2%	4%	1%	1%	10%
2020	66%	9%	8%	3%	1%	0%	3%	4%	0%	0%	5%
2021	54%	10%	8%	5%	1%	1%	4%	5%	1%	0%	12%
2022	58%	10%	7%	4%	1%	1%	3%	4%	0%	0%	13%
Évolution	-10,5	3,0	4,5	0,1	-0,3	0,5	1,5	1,6	0,2	0,0	-0,6

Au niveau de la région, les parcours envisagés après les fins de prises en charge concertées sont relativement similaires d'une année sur l'autre. Néanmoins, la part des sortants sans nécessité de soins et/ou d'accompagnement médico-social est passé de 69 % à 58 % entre 2017 et 2022.

❖ Enfants en attente de sortie du CMPP (parmi les enfants présents)

% Eff 31/12	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants en attente de place dans une autre structure sanitaire ou médico-sociale	4,8%	0,0%	0,3%	4,4%	0,1%	0,0%	9,5%	5,3%		3,0%	2,1%
dont nb d'enfants ayant une notification CDAPH non réalisée pour une structure sanitaire ou médico-sociale		0,0%	0,3%	1,8%	0,1%	0,0%	15,6%	5,3%		2,1%	1,3%

Champ : Entre 11 et 14 CMPP répondants selon l'item

Concernant les enfants en attente de sortie, les CMPP répondants ont déclaré que 178 enfants étaient en attente de place dans une autre structure sanitaire ou médico-sociale, soit 2,1 % des enfants présents en décembre 2022. Parmi eux, 84 avaient une notification CDAPH non réalisée pour une structure sanitaire ou médico-sociale.

Partie G – Ressources humaines

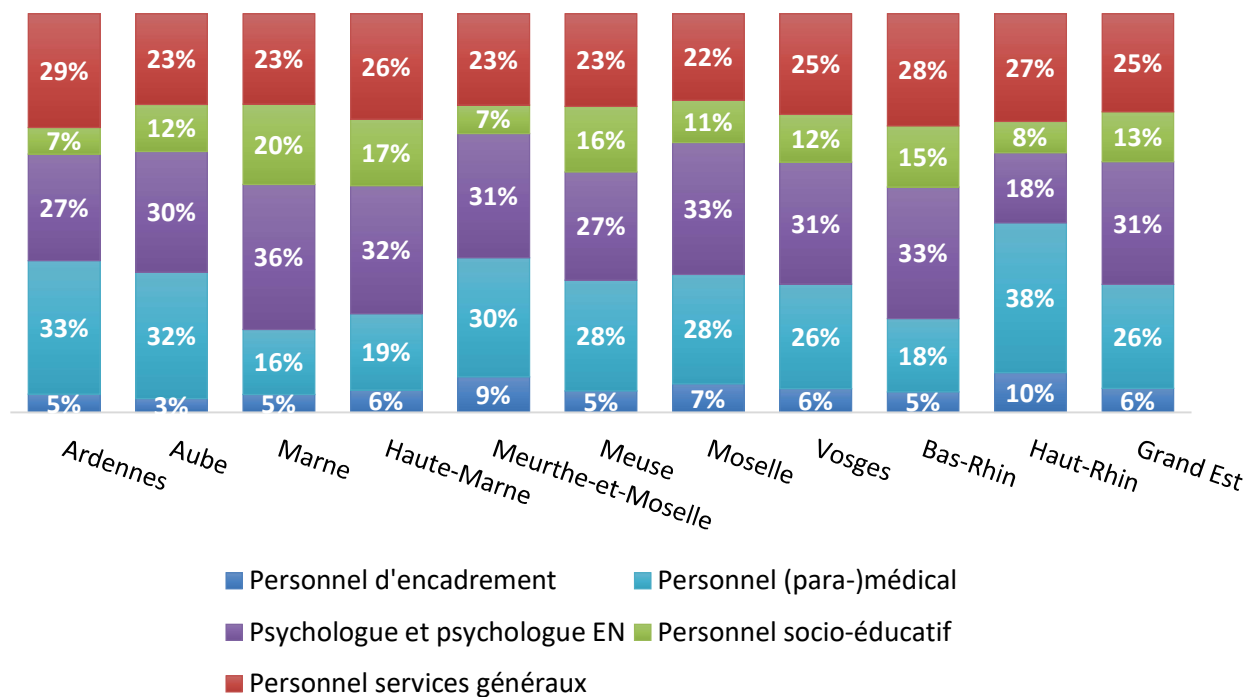
❖ Nombre d'ETP du compte administratif par métier

Nb d'ETP du compte administratif	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Directeur EN / pour la part direction	0,85	0,00	2,9	0,1	1,5	0,25	0	1	0	0	6,60
Médecin directeur / pour la part direction	1	0,13	0,15	0	1,1	0,19	0,23	0,25	0,75	0,94	4,74
Directeur administratif / pour la part direction	0,9	0	0	0	2	0,25	3,39	0	1	1,9	9,44
Chef de service / pour la part management et coordination	0	0	0,1	1,52	0,5	0	0	0	0	0,8	2,92
Coordinateur / pour la part coordination	0	1,13	1	0	0	0	0	0	0	0	2,13
Sous-total personnel d'encadrement	2,75	1,26	4,15	1,62	5,10	0,69	3,62	1,25	1,75	3,64	25,83
Psychiatre ou pédopsychiatre	1,07	2,03	3,58	0	1,6	0,75	1,36	1	0,64	0,34	12,37
Pédiatre	0	0	0	0,09	1,6	0	0	0,5	0	0,27	2,46
Autre médecin	0,14	0	0	0,13	0,4	0	0	0	0	0,87	1,54
Orthophoniste	13,05	4,83	3,71	2,38	7,1	1,84	6,07	2	3,23	5,6	49,81
Psychomotricien	5,85	4,62	7,75	2,86	5,31	1	4,74	1,5	2,37	5,67	41,67
Autres personnels paramédicaux	0	0	0	0	1	0	1,82	0,5	0	1,03	4,35
Psychologue	16,08	10,93	31,53	9,21	17,76	3,51	15,83	6,43	10,85	6,44	128,57
Psychologue EN	0,00	0	2	0	0	0	1	0	0,39	0	3,39
Sous-total personnel (para-)médical et psychologue	36,19	22,41	48,57	14,67	34,77	7,10	30,82	11,93	17,48	20,22	244,16
Enseignant	0	0	0,8	0,58	0	0	0,25	0	0	0	1,63
Psychopédagogue	0,28	0,42	2,05	0	1,06	0	0,33	0	1,56	1,52	7,22
Psychopédagogue EN	3,75	3,87	3	0	1	2	3	2	2,28	0	20,90
Assistant de service social	0	0	12,7	0,9	0	0,13	1,8	0	1,36	0,45	17,34
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0	0	0	0	2	0	0	0,5	0	0	2,50
Educateur de jeunes enfants	0	0	0	1,8	0	0	0	0	0	0,52	2,32
Autre personnel éducatif	0	0	0	1,51	0	0	0	0	0	0,41	1,92
Sous-total personnel socio-éducatif	4,03	4,29	18,55	4,79	4,06	2,13	5,38	2,50	5,20	2,90	53,83
Codeur LPC / Interprète LSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	6,71	5,48	12,67	0	9,65	1,5	3,87	3,7	7,08	7,04	57,70
Comptable	1,12	1	2,9	0	1,75	1	0,94	0	1	0	9,71
Autres agents administratifs et comptabilité	3,68	0	3,1	5,73	0,2	0	6,07	1	1,5	1,75	23,03
Agents des services généraux	5,64	1,75	2,26	1,84	1,45	0,5	0,16	0,6	0	1,1	15,30
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Sous-total personnel services généraux	17,15	8,23	20,93	7,57	13,05	3,00	11,04	5,30	9,58	9,89	105,74
TOTAL	60,12	36,19	92,20	28,65	56,98	12,92	50,86	20,98	34,01	36,65	429,56
Nb enfants de la File active pour 1 ETP	32	25	31	36	26	35	17	23	62	28	31

Champ : 16 CMPP répondants

Au 31 décembre 2022, 429,56 ETP professionnels exercent dans les 16 CMPP (qui ont répondu à la partie ressources humaines) de la région. Les métiers les plus représentés sont les psychologues (128,57 ETP), les secrétaires et personnels d'accueil (57,70 ETP) et les orthophonistes (49,81 ETP).

En 2022, dans les CMPP du Grand Est, on dénombre 31 enfants de la file active par ETP. Ce ratio varie de 17 enfants de la file active par ETP en Moselle à 62 enfants de la file active par ETP dans le Bas-Rhin.



La structure des emplois par catégorie indique que la part des psychologues varie de 18 % dans le Haut-Rhin à 36 % en Marne. La proportion de personnels socio-éducatifs s'élève, selon le territoire, de 7 % en Meurthe-et-Moselle et dans les Ardennes à 20 % en Marne. La part du personnel (paramédical) varie également de 16 % dans la Marne à 38 % dans le Haut-Rhin. Ces résultats traduisent possiblement des offres de services différentes.

❖ Taux d'ETP non pourvus (région Grand Est)

Sur l'ensemble des CMPP, 11 métiers sont touchés par des ETP non pourvus. Ce sont principalement les orthophonistes (13,78 ETP non pourvus, soit 27,7 %), les psychiatres ou pédopsychiatres (3,26 ETP non pourvus, soit 26,4 %), psychomotriciens (7,95 ETP non pourvus soit 19,1 %) et directeurs administratifs avec 1,50 ETP non pourvus soit 15,9 %.

Ensemble du Grand Est	Nb d'ETP du compte administratif	Nb d'ETP non pourvus au 31/12	Taux d'ETP non pourvus
Directeur EN / pour la part direction	6,60	0,00	0,0%
Médecin directeur / pour la part direction	4,74	0,01	0,2%
Directeur administratif / pour la part direction	9,44	1,50	15,9%
Chef de service / pour la part management et coordination	2,92	0,00	0,0%
Coordinateur / pour la part coordination	2,13	0,00	0,0%
Sous-total personnel d'encadrement	25,83	1,51	5,8%
Psychiatre ou pédopsychiatre	12,37	3,26	26,4%
Pédiatre	2,46	0,10	4,1%
Autre médecin	1,54	0,00	0,0%
Orthophoniste	49,81	13,78	27,7%
Psychomotricien	41,67	7,95	19,1%
Autres personnels paramédicaux	4,35	0,00	0,0%
Psychologue	128,57	4,54	3,5%
Psychologue EN	3,39	0,00	0,0%
Sous-total personnel (para-)médical et psychologue	244,16	29,63	12,1%
Enseignant	1,63	0,00	0,0%
Psychopédagogue	7,22	0,00	0,0%
Psychopédagogue EN	20,90	0,34	1,6%
Assistant de service social	17,34	1,39	8,0%
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	2,50	0,00	0,0%
Educateur de jeunes enfants	2,32	0,00	0,0%
Autre personnel éducatif	1,92	0,00	0,0%
Sous-total personnel socio-éducatif	53,83	1,73	3,2%
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,0%
Secrétaire et personnel d'accueil	57,70	1,61	2,8%
Comptable	9,71	0,00	0,0%
Autres agents administratifs et comptabilité	23,03	0,00	0,0%
Agents des services généraux	15,30	0,06	0,4%
Autre	0,00	0,00	0,0%
Sous-total personnel services généraux	105,74	1,67	1,6%
Total	429,56	34,54	8,0%

Champ : 16 CMPP répondants

Tableau 3 : Évolution de la part d'ETP non pourvus par profession

Part d'ETP non pourvus par profession	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution en point
Directeur EN / pour la part direction	0,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Médecin directeur / pour la part direction	0,0%	12,6%	8,8%	18,3%	17,5%	0,2%	0,2
Directeur administratif / pour la part direction	6,6%	0,0%	0,0%	5,6%	17,1%	15,9%	9,3
Chef de service / pour la part management et coordination	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Coordinateur / pour la part coordination	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Sous-total personnel d'encadrement	1,9%	4,4%	1,9%	6,2%	9,5%	5,8%	3,9
Psychiatre ou pédopsychiatre	20,1%	16,4%	7,4%	14,8%	17,3%	26,4%	6,3
Pédiatre	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,5%	4,1%	4,1
Autre médecin	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Orthophoniste	5,5%	9,1%	6,2%	9,2%	19,9%	27,7%	22,2
Psychomotricien	1,7%	3,3%	4,4%	4,0%	8,2%	19,1%	17,4
Autres personnels paramédicaux	0,0%	0,0%	0,0%	63,3%	0,0%	0,0%	0,0
Psychologue	0,3%	0,1%	0,7%	0,2%	2,5%	3,5%	3,2
Psychologue EN	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Sous-total personnel (para-)médical et psychologue	2,80%	3,6%	3,0%	3,7%	7,9%	12,1%	9,3
Enseignant	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Psychopédagogue	0,0%	0,0%	0,0%	4,7%	0,0%	0,0%	0,0
Psychopédagogue EN	0,0%	1,0%	5,7%	8,8%	1,7%	1,6%	1,6
Assistant de service social	2,5%	14,9%	0,0%	12,5%	0,0%	8,0%	5,5
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Educateur de jeunes enfants	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Autre personnel éducatif	/	0,0%	0,0%	0,8%	0,0%	0,0%	0,0
Sous-total personnel socio-éducatif	0,4%	2,9%	2,8%	6,6%	0,9%	3,2%	2,8
Codeur LPC / Interprète LSF	/	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Secrétaire et personnel d'accueil	0,0%	1,0%	0,1%	0,1%	2,9%	2,8%	2,8
Comptable	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Autres agents administratifs et comptabilité	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Agents des services généraux	0,7%	4,3%	1,0%	0,2%	0,8%	0,4%	-0,3
Autre	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Sous-total personnel services généraux	0,1%	1,4%	0,2%	0,1%	2,2%	1,6%	1,5
Total	1,8%	3,1%	2,2%	3,3%	5,6%	8,0%	6,2

Depuis 2017, la part des ETP non pourvus augmente passant de 1,8 % à 8 % en 2022. En 2022, 26,4% des ETP des psychiatres ou pédopsychiatres ne sont pas pourvus alors qu'en 2017, 20,1 % des ETP de cette catégorie n'étaient pas pourvus.

La part d'ETP non pourvus des orthophonistes et psychomotriciens augmentent entre 2017 à 2022, passant respectivement de 5,5 % à 27,7 % et de 1,7 % à 19,1 %.